

PRÉFACE

La diversité linguistique européenne Les enjeux du plurilinguisme et du multilinguisme

Dorothee CAILLEUX & Sergueï SAKHNO

Université Paris Ouest

Christian TREMBLAY

Observatoire Européen du Plurilinguisme

La diversité linguistique qui caractérise de longue date le continent européen s'est trouvée encore renforcée par les processus d'immigration et de mondialisation. Dans un article datant de 2003, Teresa Tinsley rappelle quelques chiffres frappants :

Déjà 12 millions de Français n'ont pas le français comme langue maternelle. Dix pour cent de la population allemande est d'origine étrangère. Les Îles Canaries sont connues pour leurs nombreuses entreprises dirigées par des Européens du Nord et des Asiatiques qui s'y sont implantés ; cela est moins évident de l'extérieur, mais on compte également parmi les résidents 29 différentes nationalités africaines. La Roumanie a 19 minorités reconnues, la Russie 176 peuples de cultures et de langues distinctes. Dix pour cent de la population du Royaume-Uni vient d'ailleurs et d'ici à 2020, ce chiffre est censé passer à 15 %¹.

Au sein des organisations internationales, des États, d'institutions telles que l'école ou les administrations, la question du multilinguisme est devenue, par force, incontournable. Parallèlement, on constate une prédominance croissante de l'anglais comme langue des échanges internationaux, au niveau économique comme diplomatique, ce qui suscite des débats parfois violents. Cette tension entre deux phénomènes opposés a déjà été maintes fois décrite et il n'est plus besoin de présenter

¹ TINSLEY, T., « Politiques linguistiques pour une société multiculturelle ». In Frank Heyworth (ed.), *Face à l'avenir : les enseignants en langues à travers l'Europe*, Centre européen pour les langues vivantes / Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2003.

les arguments des différents camps, qui s'affrontent régulièrement dans les institutions internationales, les partisans du monolinguisme (le « tout-anglais ») mettant en avant les économies que permettraient l'adoption d'une seule et unique *lingua franca* (arguments qui commencent à être contestés, tant il est difficile d'évaluer les véritables conséquences économiques d'un passage au monolinguisme²) tandis que les défenseurs du multilinguisme se posent en garants du maintien de la diversité culturelle.

Nous n'avons donc pas souhaité ouvrir à nouveau ce débat ici, mais plutôt regarder le multilinguisme comme un état de fait, et nous interroger sur la manière dont il est possible d'en tirer parti ou de gérer les difficultés qu'il peut engendrer. Lors d'un colloque international organisé à l'Université Paris Ouest Nanterre la Défense et à la Maison Heinrich Heine (Paris), nous avons voulu confronter les points de vue des chercheurs en linguistique, en histoire, en pédagogie, et ceux des praticiens du multilinguisme, des traducteurs et interprètes, des fonctionnaires d'institutions internationales, afin d'étudier des situations concrètes de multilinguisme au sein de diverses institutions et d'envisager, dans une perspective comparative, la manière dont ont été mises en œuvre des politiques d'aménagement du multilinguisme en Europe³.

Les contributeurs de cet ouvrage ont donc tenté, chacun dans leur domaine de spécialité, de répondre à trois questions :

Comment les langues évoluent-elles au contact des autres, au niveau national comme dans la pratique quotidienne de tel ou tel individu en contexte multilingue ? Quelles politiques sont mises en œuvre dans les diverses institutions confrontées au multilinguisme ? Enfin, quels phénomènes sont corrélés au multilinguisme au sein des sociétés européennes ?

Avant de présenter plus en détail les diverses études, il paraît utile de prendre le temps d'un bref commentaire terminologique, afin de distinguer les notions de multilinguisme et de plurilinguisme, souvent confondues dans la pratique.

On sait qu'en analyse conceptuelle et socio-politique, la terminologie est centrale. Quand nous disons *multilinguisme*, nous ne disons pas exactement la même chose que quand nous disons *plurilinguisme*. Les termes sont susceptibles d'une multitude d'adaptations spatiales, car les contextes sont eux-mêmes multiples. Mais à certains niveaux

² Voir notamment le récent article de Dominique Hoppe, « Le coût du monolinguisme ». In *Le Monde diplomatique*, n° 734, mai 2015, p. 9.

³ Nous nous intéressons à l'Europe comme continent et espace culturel au sens large, aussi étaient retenus comme objets d'étude du colloque les pays membres du Conseil de l'Europe.

d'abstraction, on peut assez facilement se mettre d'accord sur des définitions stables et incontestables sur lesquelles il est possible de s'appuyer. Le besoin initial d'une distinction entre les deux termes vient de la nécessité de distinguer deux concepts assez différents. Pourtant, l'usage est loin d'avoir consacré la distinction. La signification de ces termes est souvent, et par bonheur, résolue par le contexte. Très souvent le terme *multilinguisme* sera employé dans le sens de *plurilinguisme*.

Mais que veulent dire ces termes, et comment ces termes sont-ils nés ? *Plurilinguisme* est attesté en français à partir de 1956, et *multilinguisme* apparaît presque à la même époque, en 1960. Toutes les langues possèdent-elles des équivalents ? L'anglais privilégie *multilingualism*, même si *plurilingualism* n'est pas inconnu sur Internet.

La question est importante, car la fortune connue par ces deux termes vient directement des travaux du Conseil de l'Europe et plus précisément des travaux relatifs au Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)⁴, et leurs sens actuels résultent de la nécessité de nommer des situations linguistiques individuelles et collectives.

Un même terme ne doit pas désigner deux réalités différentes, voire opposées. D'où la nécessité de distinguer les deux concepts et pour cela de recourir à deux termes différents.

En conséquence, une spécialisation du sens s'établit entre *multi-linguisme* et *plurilinguisme* par la nécessité de disposer de deux termes différents, sans que la distinction découle de manière évidente de la distinction entre les morphèmes *multi-* et *pluri-*.

Cependant, ces morphèmes ne sont pas toujours équivalents dans la dérivation lexicale, notamment dans de nombreux termes scientifiques, techniques, socio-politiques, juridiques, commerciaux (etc.) français⁵. *Multi-* semble plus productif que *pluri-* et il figure dans *multirécidiviste*, *multilatéral*, alors que **plurirécidiviste*, **plurilatéral* seraient insolites. Un avion ou un canapé peut être *multiplace* (**pluriplace* étant problématique), une huile sera *multigrade* (utilisable par toutes températures), mais non **plurigrade*. Et on connaît la fortune du mot *multimédia*, en regard de l'étrangeté de **plurimédia*.

En revanche, *pluridisciplinaire* est normal, tout comme *plurivalent* (synonyme de *polyvalent*), alors que *multidisciplinaire*, *multivalent* paraissent contraints.

⁴ <http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/cadre1_fr.asp>.

⁵ De même, la formation en *multi-* était habituelle en latin, avec souvent l'idée de grande quantité (*multiscius* « qui sait beaucoup », *multivulus* « qui a beaucoup de désirs »), alors que celle en *pluri-* était bien plus rare, avec l'idée de diversité (*pluriformis* « de formes diverses »).

À titre d'hypothèse, on peut penser que dans les cas de ce type, *pluri-* relève du « comparatif », du « dynamique », du « non stabilisé » et implique un modèle conceptuel « ouvert » – à la différence de *multi-* qui relève du « positif-absolutif », du « statique », du « stabilisé » et qui connote un modèle conceptuel « fermé ».

La différence de sens entre les adjectifs *pluriel* et *multiple* est parfois du même ordre – et c'est sans doute pour cette raison qu'on dira plus difficilement *gauche multiple* que *gauche plurielle*. Mais cela s'explique aussi par le fait que *pluriel* comporte un sème d'« unité constructive » qui est peu présent dans *multiple*.

Dans d'autres cas, l'équivalence théorique (qui ne se vérifie pas forcément dans l'usage) est certaine : *multicellulaire* et *pluricellulaire*, *multiculturel* et *pluriculturel*, *multiethnique* et *pluriethnique*.

Un individu peut être dit *multilingue* ou *plurilingue* : c'est strictement la même chose. Cela veut dire qu'il a la capacité de s'exprimer, à divers niveaux de compétences, en plusieurs langues (s'il parle deux langues, on le dira *bilingue*, au-delà de deux, on dira qu'il est *multilingue* ou *plurilingue*).

Toutefois, si nous raisonnons au niveau collectif, nous pouvons avoir une collectivité composée de plusieurs communautés parlant des langues différentes, mais étant chacune monolingue, ou bien une collectivité composée de citoyens qui parlent plusieurs langues.

Dans un souci de simplification qui semble faire consensus, on tend à appliquer le concept de plurilinguisme à l'individu et celui de multilinguisme à la collectivité. Cette règle est toutefois un peu trompeuse car les deux termes s'appliquent aussi bien au niveau individuel que collectif. Mais alors qu'au niveau de l'individu, leur sens est identique, au niveau collectif, il y a divergence. Alors que la signification de *plurilinguisme* au niveau collectif est sans équivoque, en revanche, pour *multilinguisme*, on a une plasticité qui permet de dire avec le même terme une chose et son contraire. On admettra que si avec le même mot on peut à la fois désigner une collectivité composée d'individus *plurilingues* ou une collectivité composée d'individus parlant des langues différentes mais individuellement monolingues, on dit bien une chose et son contraire ou en tous cas qui en est très éloignée. On pourrait dire que le contraire d'un pays *plurilingue*, sur la base du critère linguistique, est un pays *monolingue*, c'est à dire composé d'individus *monolingues*. Si ces individus sont effectivement monolingues, mais de langues différentes (peu importe le nombre de langues), ce pays, bien que composé d'individus monolingues, sera néanmoins dit *multilingue*, car plusieurs langues coexistent en son sein.

Sur cette base, l'écart de sens entre *plurilinguisme* et *multilinguisme* va s'accroître dès lors qu'on développe autour du *plurilinguisme* un certain nombre de recherches d'ordre didactique et sociolinguistique.

Le Conseil de l'Europe va ainsi associer *plurilinguisme* au concept d'« éducation plurilingue et interculturelle ». Et l'on ne rencontrera jamais l'expression *éducation multilingue et interculturelle*. Dans la conception de l'éducation plurilingue et interculturelle, on va considérer les langues et les compétences en langues comme une compétence globale, tout locuteur se forgeant au-delà de chaque langue particulière, une compétence métalinguistique, donc une compétence transverse qu'il aura la possibilité de réinvestir dans l'acquisition de toute autre langue.

Si la distinction entre *multilinguisme* et *plurilinguisme* se creuse dans le domaine éducatif, d'autres contextes n'offrent pas un terrain aussi favorable à une distinction aussi tranchée. Prenons comme exemple la gestion des langues au sein d'une institution européenne, telle que la Commission européenne : on aura du mal à faire la différence entre les deux termes. La Commission doit gérer le travail de plusieurs milliers de fonctionnaires, qui potentiellement peuvent travailler chacun dans une des 24 langues officielles. La Commission doit aussi gérer un site Internet qui est une vitrine et le support principal de tous les textes officiels à caractère législatif et réglementaire qui doivent être traduits dans toutes les langues officielles. Nous savons qu'outre les textes faisant grief, une majorité de textes, de l'ordre de 70 %, ne sont jamais traduits et sont essentiellement publiés en anglais seulement.

Si l'on regarde du côté du Parlement européen et des deux autres institutions ou organes représentatifs que sont le Comité économique et social et le Comité des régions, les problématiques sont voisines, à cette différence près que les institutions représentatives pratiquent un plurilinguisme ou un multilinguisme quasi intégral, grâce à des systèmes de traduction et d'interprétation qui sont les plus importants et les plus élaborés du monde.

Toutefois, quand la Commission s'intéresse aux langues dans les domaines éducatifs, économiques et sociaux, elle bute à nouveau sur la difficulté terminologique et doit définir les termes qu'elle emploie.

C'est ainsi que dans la communication intitulée « Un nouveau cadre stratégique pour le multilinguisme » présentée au Parlement européen le 22 novembre 2011, la Commission éprouve le besoin de définir dès la page 4 du texte, ce qu'il faut entendre par *multilinguisme* :

Le multilinguisme désigne à la fois la capacité d'une personne d'utiliser plusieurs langues et la coexistence de plusieurs communautés linguistiques dans une zone géographique donnée.

Dans le présent document, ce terme est utilisé pour décrire le nouveau domaine d'action de la Commission en faveur d'un climat qui soit propice à la pleine expression de toutes les langues et dans lequel l'enseignement et l'apprentissage de diverses langues peuvent s'épanouir.

Dans ce fragment, la Commission donne au mot *multilinguisme* la double définition que nous avons proposée respectivement pour *plurilinguisme* et *multilinguisme*. Et, dans le second paragraphe, elle explique que le sens qu'elle va donner dans la suite du texte à *multilinguisme* est le sens de « plurilinguisme » pour le Conseil de l'Europe.

On peut s'interroger sur les raisons qui ont poussé la Commission européenne à utiliser un terme clairement polysémique au point de pouvoir signifier une chose et son contraire. Si l'on prend comme critère la compétence linguistique des individus, l'attribution du qualificatif *multilingue* à une collectivité permet de qualifier cette collectivité de « multilingue », bien que tous ses ressortissants soient monolingues mais de langues différentes, et une collectivité dont tous les ressortissants sont « plurilingues » ou « multilingues » doit être qualifiée de « plurilingue ». Nous n'avons aucun élément factuel nous permettant de savoir comment s'est effectué ce choix terminologique. Cependant, on peut légitimement émettre trois hypothèses.

La première est que la distinction entre « plurilinguisme » et « multilinguisme » n'est pas pertinente pour la gestion de la Commission européenne. Son problème est en effet de gérer pour son fonctionnement interne et sa communication, les différentes langues des États membres et de son personnel. Sous cet angle, *management multilingue* ou *management plurilingue* sont équivalents.

L'autre raison est le tropisme anglo-saxon et le fait qu'aucun dictionnaire d'anglais n'a encore assimilé le terme *plurilingualism* qui pourtant a été employé par le Conseil de l'Europe dans la version anglaise du CECRL.

La troisième hypothèse est plus machiavélique et consiste à jouer sur l'ambiguïté du terme et à considérer que l'Union Européenne peut être qualifiée de *multilingue* aussi bien si elle possède une langue commune permettant de faire le pont entre les différentes langues de l'Europe, que si les citoyens ont une compétence *plurilingue* leur permettant de communiquer directement avec leurs autres concitoyens, soit en utilisant une langue européenne autre que l'anglais, soit en utilisant les ressources de l'intercompréhension.

Ces trois raisons ont pu jouer ensemble. Il serait bon de se pencher sur la question. Mais le fait est que, présentement, nous n'en savons rien. Une chose est sûre, c'est que, selon un trait assez caractéristique de l'Union Européenne, le flou arrange tout le monde.

Une autre question importante doit aussi être posée, celle de la réception de cette distinction entre « multilinguisme » et « plurilinguisme » dans les autres langues de l'Union européenne.

La distinction s'est manifestement précisée en français, mais pas nécessairement dans toutes les langues du Conseil de l'Europe. Bien évidemment les dictionnaires n'ont pas encore pris en compte ces évolutions sémantiques, mais ils le feront un jour. Le Conseil de l'Europe, selon un processus qui n'a rien d'exceptionnel dans l'histoire, a fait œuvre de création terminologique et aujourd'hui, toutes les langues du Conseil de l'Europe ont dans leur vocabulaire la distinction que l'on doit aux traducteurs du Conseil de l'Europe. La question qui doit pouvoir intéresser les linguistes est de savoir comment s'est opérée la traduction, non seulement comment des termes qui au départ devaient dire à peu près la même chose ont pris des sens assez différents, mais aussi comment s'est effectué le choix du traducteur.

Dans l'absolu, et en repartant à zéro, on pourrait imaginer d'intervertir le sens des deux termes. C'est d'ailleurs ce qu'a fait Claude Hagège dans son livre *L'enfant aux deux langues* publié en 1996, où il écrit, page 11, « Je parlerai ici de *plurilinguisme* pour désigner la coexistence d'une pluralité de langues dans un espace géographique ou politique donné, et de *multilinguisme* pour référer à la connaissance multiple de langues chez un même individu », lequel Claude Hagège se référerait à Claude Truchot dans l'introduction du livre *Le plurilinguisme européen. Théories et pratiques en politique linguistique* (1994, Paris Champion). Très curieusement, c'est l'usage inverse qui s'est finalement imposé. Il faudrait élucider les racines sémantiques de cette inversion et regarder s'il existe une similitude entre les 39 versions linguistiques du CECRL. Un travail de longue haleine serait donc encore à effectuer.

Trois contributions rassemblées dans la première partie de l'ouvrage prolongent cette réflexion terminologique, sous l'angle cette fois des conséquences du multilinguisme sur l'évolution des langues et des difficultés posées par la nécessité de la traduction, au niveau de l'Union européenne.

Wojciech Sosnowski, de l'Institut d'études slaves de l'Académie des sciences de Pologne, étudie l'évolution des langues slaves sous l'influence des autres langues européennes, en particulier l'anglais et le français. Il démontre que le polonais, pris comme principal exemple, langue synthétique à l'origine, tend à devenir, par ce processus d'influence d'une langue sur une autre (processus largement accéléré par l'entrée des pays d'Europe centrale et orientale dans l'Union européenne), de plus en plus analytique. Le lexique se transforme également, avec l'apparition de nouveaux termes « calqués » sur des idiomes étrangers et utilisés préférentiellement, au

détriment de leur équivalent polonais pourtant existant. Si l'UE défend le multilinguisme, elle n'a pour l'instant pas encore les moyens de lutter contre ce type de phénomènes, qui engendrent une simplification et un rapprochement des langues, sous l'effet de modes ou d'idées préconçues sur ce qui doit être le « langage officiel » dans l'Union.

Maciej Pawel Jaskot, de l'Université des sciences sociales et des humanités de Varsovie, étudie quant à lui la question de la non-équivalence entre certains termes du lexique, qui rend difficile la production d'une traduction absolument fiable, en particulier dans le domaine juridique, si important au niveau des institutions de l'UE, puisque les textes officiels tels que règlements et directives, traduits dans les 24 langues officielles, ont force de loi et sont considérés comme authentiques dans chacune des versions linguistiques. Après avoir examiné la notion même d'équivalence ou de non-équivalence, dont la définition diffère d'un auteur à l'autre, M. Jaskot choisit d'illustrer les problèmes concrets posés par la non-équivalence entre les lexiques nationaux, en se concentrant sur le terme « nationalité », qui recouvre des statuts et des réalités différents d'un pays à l'autre, notamment en corrélation avec le terme « citoyenneté », certaines langues européennes distinguant les deux notions, alors que d'autres n'opèrent pas de distinction ou donnent une autre signification à l'un des deux termes, qui peut prendre, par exemple, un sens ethnique.

Marta Lupica Spagnolo, de l'Université libre de Bolzano, adopte pour sa part une démarche fondée sur l'analyse du répertoire linguistique d'individus plurilingues originaires de l'ex-Yougoslavie et vivant actuellement dans le Tyrol du sud (Italie). Elle présente ici l'analyse détaillée de six interviews au cours desquelles ses interlocuteurs étaient invités à parler des différentes langues qu'ils maîtrisent ou maîtrisaient. L'attention de la chercheuse se porte sur l'emploi par ces locuteurs de différents termes pour désigner leur langue maternelle, la langue apprise à l'école ou à la suite de leur installation dans leur nouveau pays : le but étant de repérer les liens entre l'expérience biographique des individus et le choix de tel ou tel terme pour désigner l'idiome auquel ils se réfèrent. Cette approche permet de rendre compte de l'aspect idéologique et émotionnel du rapport à une langue. Après avoir rappelé tout l'intérêt de l'étude des glottonymes dans cette optique, Marta Lupica Spagnolo explique pour quelles raisons le cas des langues de l'ex-Yougoslavie et en particulier du serbo-croate est exemplaire, puisque le choix du terme désignant cet idiome renvoie à des questions identitaires et politiques particulièrement déterminantes et clivantes. Des facteurs extra-linguistiques, qu'elle se refuse à identifier plus précisément, ont donc joué sur le choix des appellations au niveau institutionnel mais aussi individuel.

La deuxième partie de l'ouvrage est consacrée aux politiques du multilinguisme adoptées ou devant être adoptées au sein de diverses institutions, au premier rang desquelles les institutions européennes.

Pascal Bonnard, maître de conférences à l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne, étudie ainsi les interventions de l'UE dans le domaine linguistique, dont il retrace l'histoire afin de montrer que les motivations de ces politiques, censément menées dans un souci démocratique, sont bien plus diverses que ne le suggère le discours officiel et que c'est la polysémie du terme « multilinguisme » qui permet de les regrouper toutes sous un même chapeau.

Dans une démarche comparable appliquée à un objet plus restreint, **Laurence Nye**, doctorante à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense, présente l'aménagement du multilinguisme au sein de l'Agence spatiale européenne, en soulignant l'originalité des compromis trouvés, dans le cadre d'une coopération internationale dans un domaine scientifique : le souci de donner une véritable identité à l'Agence, qui doit s'imposer, au moment de sa création, comme structure européenne face aux deux géants de la recherche spatiale, les États-Unis et l'URSS, pour lesquels l'enjeu est aussi le prestige que confèrent les succès en matière de conquête de l'espace, se combine à la nécessité d'atteindre la plus grande efficacité dans un domaine de pointe, possédant sa propre langue de spécialité. La construction linguistique de l'ESA procède donc de deux objectifs principaux : l'optimisation de la communication en situation de coopération intergouvernementale et la garantie de la représentation des politiques nationales en matière spatiale.

Dans un contexte national cette fois, **Richat Sabitov** (University of South-East Europe – Lumina, Bucarest) étudie le cas du Tatarstan, où des mesures spécifiques ont été prises pour maintenir le bilinguisme tatar/russe, dans le contexte d'un renforcement de la langue russe souhaité par le pouvoir central. Il rappelle tout d'abord le cadre légal et la situation linguistique en vigueur dans la Fédération de Russie avant d'évoquer les particularités de la politique linguistique du Tatarstan, notamment les efforts menés pour maintenir le bilinguisme dans le domaine de l'enseignement.

Un autre cas d'État multilingue, dans lequel la situation semble plus tendue encore, est celui de la Macédoine. **Ferit Rustemi** et **Gëzim Xhaferri** analysent la politique linguistique menée dans cet État, en particulier depuis la conclusion de l'accord-cadre d'Ohrid en 2001, qui a, entre autres, renforcé la place de l'albanais, notamment dans les régions où les albanophones représentent plus de 20 % de la population. C'est précisément ce poids de la démographie dans les décisions de

politique linguistique qu'analysent et critiquent les deux chercheurs, car des désaccords persistent quant aux chiffres avancés par le gouvernement macédonien d'un côté et par les élites albanophones de l'autre, la méfiance réciproque restant très forte. Les auteurs postulent que la politique linguistique macédonienne a maintenu les inégalités entre groupes ethniques majoritaire et minoritaire et que la prise en compte du critère démographique, qui implique qu'en cas de diminution de la part de population albanophone, le statut de l'albanais serait remis en cause, n'est pas un choix opportun pour renforcer la démocratie et la construction de la nation macédonienne. Les auteurs concluent leur article par une série de recommandations, propres selon eux à désamorcer les conflits entre groupes ethniques et à renforcer la cohésion au sein des États multilingues. Une série de mesures proposées touchent à l'enseignement des langues et à l'introduction au minimum du bilinguisme à l'école.

De fait, si une institution en Europe, même dans les pays ne possédant qu'une seule langue officielle, doit s'interroger sur les enjeux du multilinguisme, c'est bien l'école. L'article suivant présente ainsi une étude menée en Allemagne, qui se conçoit comme une première étape dans la mise en place d'une stratégie pour aider les enseignants à faire face à des situations de multilinguisme au sein des classes et, si possible, à exploiter ces situations pour le profit des élèves. Il s'agit donc, non plus d'étudier des politiques de gestion du multilinguisme, mais de proposer des pistes de réflexion pour en élaborer au sein d'une institution, l'école publique, qui n'avait jusqu'alors pas été confrontée à ce type de problématiques. Afin d'avoir une photographie de la situation actuelle dans les classes allemandes, les deux chercheurs, **Yüksel Ekinci** (FH Bielefeld) et **Habib Günesli** (TU Dortmund) ont mis en ligne un questionnaire à destination des enseignants, que 247 professeurs des écoles ont accepté de remplir anonymement. Leur article présente les premiers résultats de cette étude. Elle démontre notamment la très grande diversité des langues parlées par les élèves, car, si le turc reste la première langue étrangère pratiquée, on ne recense pas moins de 43 idiomes différents. Il semble par ailleurs que les enseignants ne se sentent majoritairement pas assez préparés à devoir gérer des classes multilingues, comportant des élèves dont la maîtrise de l'allemand est parfois rudimentaire, ce qui confirme la nécessité de mettre en place une stratégie globale, qui pourrait aussi permettre d'exploiter ce potentiel considérable pour faire évoluer les enseignements au profit de tous les élèves.

La question de l'enseignement des langues est également au cœur de l'article de **Christian Laepple** (Katholische Universität Eichstätt-Ingolstadt), qui présente la contribution d'un autre type d'institution œuvrant au maintien et à la promotion du multilinguisme, les centres

culturels. Leur rôle dans la diffusion d'une langue et d'une culture apparaît d'autant plus crucial lorsque ces dernières sont celles de minorités. Aussi M. Laepple choisit-il de présenter et analyser le travail de deux instituts très actifs, l'Institut Catalan Ramon Llull (Espagne) et l'Institut Occitan (France).

Dans la dernière partie de l'ouvrage, nous avons voulu effectuer un retour en arrière et nous pencher sur des politiques linguistiques anciennes ou sur des situations révolues de coexistence de fait de plusieurs langues dans telle ou telle zone. Un premier article, dû à **Emilio Sciarrino**, doctorant contractuel avec mission d'enseignement à l'Université Paris III, présente le cas du plurilinguisme italien au XX^e siècle et décrit tout d'abord la situation qui prévalait avant le fascisme, dont l'objectif sera de créer une « autarcie linguistique », puis celle qui émerge après la Deuxième Guerre mondiale, en s'arrêtant particulièrement sur la « nouvelle question de la langue » lancée par Pasolini au début des années 1960, moment crucial de réflexion sur les évolutions de l'italien dans son rapport aux dialectes et aux langues étrangères. Un nouvel éclairage est ainsi apporté sur la situation actuelle de la langue italienne, prise, comme toutes les autres, dans le processus de mondialisation.

Notre ouvrage se clôt sur deux contributions consacrées à des exemples historiques célèbres de cohabitation des langues et des cultures, d'une part la Bucovine, d'autre part la ville de Košice (actuelle Slovaquie), autrefois parties intégrantes de la Double monarchie austro-hongroise, État multilingue et multiculturel s'il en est. **Cristina Spinei**, de l'Université Alexandru Ioan de Iasi, étudie en particulier le rôle de la langue allemande dans la presse locale de Bucovine. Après une brève présentation de la Bucovine à la fin du règne des Habsbourg, l'auteure explique que l'allemand était globalement accepté comme *lingua franca* avant l'émergence des idéologies nationales. Elle constate par ailleurs un véritable engagement de la presse locale en faveur d'une culture proprement « centre-européenne » et de la médiation culturelle, comme en témoignent notamment l'abondance des traductions publiées, qui reflètent aussi les nombreux contacts des patrons de presse locaux avec d'autres organes de la Double monarchie et d'ailleurs. Même si l'image d'une Bucovine idyllique où les nations cohabitaient en parfaite harmonie est partiellement trompeuse, l'étude de la presse locale semble bien confirmer la singularité de ce territoire, qui reste un modèle de multilinguisme et multiculturalisme heureux.

C'est à nouveau à travers la presse de langue allemande, la *Kaschauer Zeitung*, publiée entre 1872 et 1914, qu'**Ingrid Puchalová** et **Katarína Fedáková** (Pavol-Jozef-Šafárik-Universität Košice) étudient le cas de la ville de Košice. Après avoir rappelé les différentes étapes de l'installation d'une population germanophone dans la région, les auteures évoquent le

rôle de la langue allemande au sein de la société multiethnique de l'époque, avant de s'intéresser à l'influence du contexte historique sur la politique linguistique, qui trouve un écho dans les colonnes de la *Kaschauer Zeitung*.